

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 septembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 16 septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité**

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 17 août 2010, émanant du Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité (voir annexe) et portant sur les conclusions du Groupe de travail adoptées le 29 avril 2010 (S/AC.51/2010/2).

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Ertuğrul **Apakan**



**Annexe à la lettre datée du 16 septembre 2010 adressée  
au Secrétaire général par le Président du Conseil  
de sécurité**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés à Sri Lanka (S/2009/325). À l'issue de la réunion qu'il a tenue le 29 avril 2010, le Groupe de travail a adopté ses conclusions sur les parties au conflit armé à Sri Lanka (S/AC.51/2010/2).

En ma qualité de Président du Groupe de travail et dans le cadre du suivi de l'application des recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil de sécurité, et sous réserve et dans le respect des dispositions applicables du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil, notamment des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009), il me revient de louer les efforts entrepris par votre Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en coordination avec le Gouvernement sri-lankais, pour participer activement à la protection des enfants.

Je vous invite à encourager la communauté internationale à continuer de mobiliser des ressources suffisantes pour le renforcement des moyens de protection des enfants à Sri Lanka, à demander au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'UNICEF et aux autres organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs et en étroite coopération avec le Gouvernement sri-lankais, d'examiner les questions socioéconomiques en vue de contribuer à assurer le bien-être des enfants, notamment en renforçant les institutions nationales concernées, et à continuer de fournir une assistance pour la mise en œuvre de programmes de réadaptation et de réintégration à l'intention des enfants.

Je vous prie également de bien vouloir établir un rapport de suivi sur la mise en œuvre des conclusions du Groupe de travail qui sera publié en 2011, en ayant à l'esprit la fin du conflit armé à Sri Lanka.

Le Président du Groupe de travail  
sur les enfants et les conflits armés  
(*Signé*) Claude **Heller**